

**S.C.P. C.SOUMILLE ET
C.GEORGES**

huissiers de justice associés

43E route d'Aix-en-Provence

84121 PERTUIS CEDEX

Tél 04.90.79.11.04

Fax 04.90.09.78.59

Email: scp-soumille-

georges@hotmail.com

Païement en Ligne:

<https://www.jepaieparcarte.com/1820>

IBAN CDC: FR81 4003 1000 0100

0032 4319 V36 BIC

CDCGFRPPXXX

Membre d'une association de
gestion agréée acceptant à ce titre le
règlement des honoraires par
chèques.

Dos/cor : MD47006

Ref : 2018270 FL/FL

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE VINGT SIX OCTOBRE

A la requête du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CFID)** venant au droit de la **BANQUE PATRIMOINE & IMMOBILIER** suite à fusion-absorption avec date d'effet au 1^{er} mai 2017, Société Anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le N° 379.502.644 dont le siège social est 26/28 Rue de Madrid, 75008 PARIS agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés es-qualités audit siège.

Ayant pour Avocat:

Maître **Guillaume FORTUNET**, membre de la **S.C.P. FORTUNET ET ASSOCIES**, Avocat au barreau d'AVIGNON y demeurant Hôtel Fortia de Montréal, 10 rue du Roi René.

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

«copulorin»



Références : MD47006 / 5900
05/11/2018

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'Avignon en date du 11 octobre 2018 nous autorisant à pénétrer dans l'immeuble situé à CADENET 24 Rue Marceau et cadastré Section AK N°517, assistée d'un serrurier, de la force publique ou de toute personne prévue à l'Article L142-1 du Code de Procédure Civile d'Exécution, à l'effet d'établir le descriptif du bien immobilier s'y trouvant.

Nous, Maître Catherine SOUMILLE, Huissier de Justice Associée, membre de la SCP SOUMILLE et GEORGES, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à la résidence de PERTUIS (VSE) 43E route d'Aix-en-Provence, soussignée.

CERTIFIONS et ATTESTONS nous être transportée ce jour VINGT SIX OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT sur la commune de CADENET, 24 rue Marceau au-devant du bien cadastré Section AK N°517,

Là étant, nous constatons que le bien immobilier consiste en une maison de village mitoyenne au Nord et au Sud, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, située sur les hauteurs du vieux village de CADENET.

Toiture de tuiles rondes.

Façade crépie côté Ouest, hétéroclite, en pierres apparentes avec reprises ou en briques rouges, côté Est.

Volets en bois peint, parfois absents.

Nous prenons les clichés photographiques suivants :

Façade Ouest côté rue Marceau :





Façade Est :



Nous constatons que cette maison est divisée en deux appartements avec deux accès indépendants depuis la rue Marceau.

L'un est occupé par Monsieur XXX, locataire, suivant bail verbal pour un loyer mensuel de 1.050 € par mois, suivant ses déclarations.

Les conditions d'occupation de l'autre nous sont inconnues, n'étant jamais parvenue à rencontrer ses occupants.

APPARTEMENT n°1

Rendez-vous préalablement pris avec Monsieur XXX nous dressons le descriptif suivant :

Nous accédons à cet appartement par trois marches en béton, depuis la rue Marceau.

REZ-DE-CHAUSSEE

Porte d'entrée en bois avec vitrage.

HALL D'ENTREE ET COULOIR :

Sol : carrelage beige

Murs : peinture

Plafond : peint

Présence d'un placard mural sans porte, accueillant le tableau électrique et le cumulus, fermé par un rideau.

WC :

Porte en bois brut.

Sol : carrelage beige

Murs : peinture

Plafond : peinture

Un WC en céramique blanche.

Eclairé par un fenestron basculant en bois à double vitrage, ouvrant côté Ouest.

SALLE DE BAINS :

Porte en bois brut.

Sol : carrelage beige

Murs : peinture blanche

Plafond : peinture blanche et boiserie apparentes.

Elle est équipée :

- d'une vasque en céramique blanche posée sur jambages avec robinet mitigeur,
- d'un miroir entouré de carreaux de travertin beige,
- d'une douche italienne bâtie, recouverte de carreaux de travertin beige avec robinet mitigeur.
- une baignoire en résine blanche avec robinet mitigeur.

Elle est éclairée par une fenêtre ouvrant côté Ouest, en bois, à double vitrage.

CHAMBRE (Côté Sud-Est) :

Porte en bois brut.

Sol : carrelage beige

Murs : peinture beige et blanche

Plafond : peinture blanche avec boiserie apparentes.

Elle est éclairée par une fenêtre en bois à double vitrage, ouvrant côté Est.

Présence d'un radiateur électrique à inertie.

Présence d'une niche ouverte et d'un placard mural fermé par deux portes en bois brut.

CHAMBRE (Côté Nord-Est) :

Porte en bois brut.

Sol : carrelage.

Murs : peinture blanche.

Plafond : peinture blanche avec poutres.

Elle est éclairée par une fenêtre en bois à double vitrage, ouvrant côté Est.

Deux placards muraux fermés par 3 portes en bois sculptées et grillagées.

Présence d'un radiateur électrique à inertie.

PREMIER ETAGE

Un escalier bâti dessert le premier étage.
Marches carrelées avec nez-de-marches en bois.
Cage d'escalier peinte.

PIECE PRINCIPALE :

Eclairée par deux fenestrons en bois à double vitrage, ouvrant côté Ouest et deux fenêtres en bois à double vitrage, ouvrant côté Est.

Sol : carrelage beige.

Murs : peinture ou pierres enduites.

Plafond : sous-pente peint de couleur blanche avec poutres apparentes rondes.

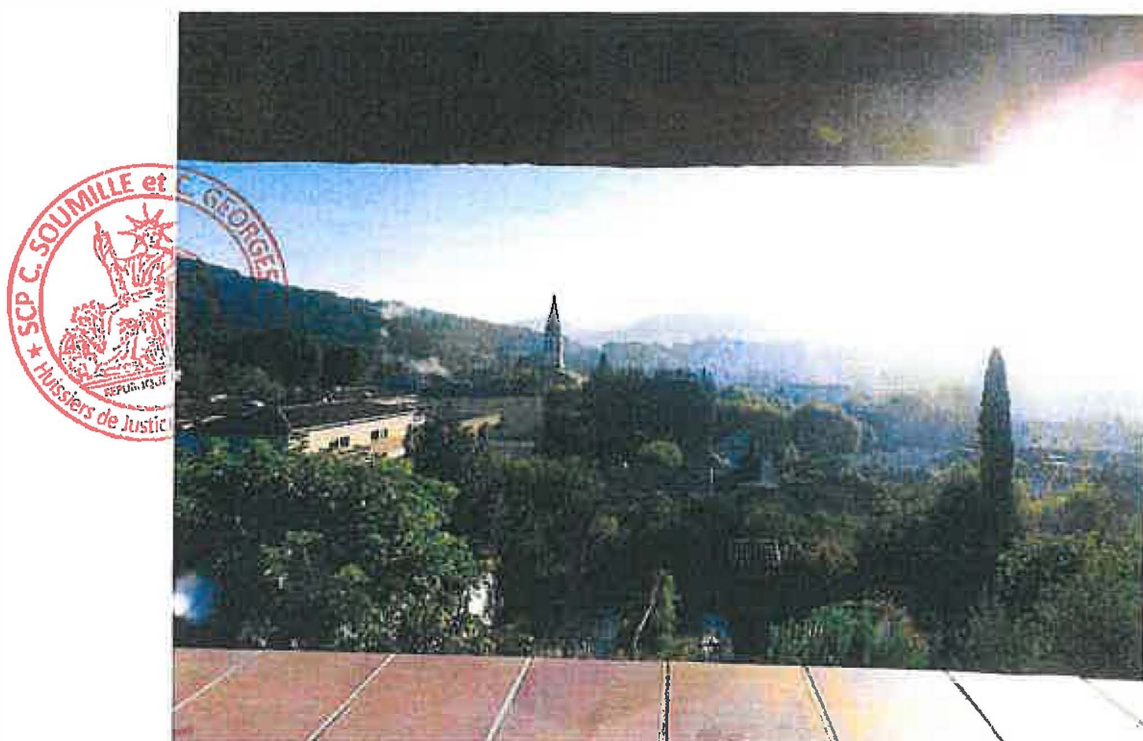
Présence d'une grande cheminée de style provençal en pierre et plâtre.

Présence d'une cuisine intégrée sommaire avec placards bas uniquement, en bois et plan de travail assorti.

Un évier à 2 bacs en céramique avec robinet mitigeur. Carreaux de faïence blanche sur le mur au-dessus de l'évier.

Une porte en bois à double vitrage, ouvre sur une terrasse couverte côté Nord-Est offrant une vue sur le village et la Campagne.

Nous prenons les clichés photographiques suivants :





TERRASSE :

Sol : carrelage.

Murs : blancs ou crépis.

Plafond : sous pente blanc.

Cette terrasse permet d'accéder à un bureau et une salle d'eau côté Nord-Ouest :

BUREAU :

Il est fermé par une porte en bois à double vitrage, vitre cassée sur l'un des vantaux.

Sol : carrelage beige.

Murs : peinture beige.

Plafond : sous pente peint de couleur blanche avec poutres apparentes.

Il est éclairé par un fenestron en bois à double vitrage, ouvrant côté Ouest.

Présence d'un placard bâti sans porte.

Ce Bureau se prolonge par une salle d'eau au Sud.

SALLE D'EAU :

Sol : carrelage beige.

Murs : peinture.

Plafond : sous pente, peinture blanche.

Elle est équipée :

- d'un WC en céramique blanche,
- d'une douche bâtie recouverte de carreaux de travertin avec robinet mitigeur,
- d'une vasque en céramique blanche posée sur jambages avec robinet mélangeur.

Présence d'un radiateur électrique à inertie.

Elle est éclairée par un fenestron en bois à double vitrage, ouvrant côté Ouest.

S'agissant du deuxième appartement, en l'absence d'occupant répondant à nos appels, et ne pouvant procéder immédiatement à notre mission sans assistance, nous nous retirons.

* * *

A 16 heures nous nous transportons de nouveau 24 rue Marceau à CADENET, assistée de :

- Monsieur XXX, Serrurier auprès de la société ABC DELTA OUVERTURES.
- Monsieur XXX, Brigadier-Chef Principal.
- Monsieur XXX, Brigadier-Chef de la Police Municipale de CADENET.

Personne ne répondant à nos appels, nous faisons procéder à l'ouverture du deuxième logement situé en rez-de-chaussée du bâtiment cadastré Section AK N°517.

APPARTEMENT N°2

Nous y accédons depuis la rue Marceau par une porte en bois vitrée.

Nous accédons à la pièce principale par quelques marches situées à l'intérieur de l'appartement.

Le logement est meublé et présente des traces d'occupation évidente.

PIECE PRINCIPALE

Sol : carrelage beige.

Murs : peinture de couleur blanche et faïence blanche.

Plafond : peinture de couleur blanche.

Elle est éclairée par deux fenêtres en bois à double vitrage ouvrant côté Est.

Cuisine américaine aménagée dans l'angle Nord-Ouest de la pièce par des meubles en bois, haut et bas, avec plan de travail assorti.

Elle est équipée d'un évier à 1 bac avec égouttoir en céramique blanche et robinet mitigeur.

Présence d'un poêle à bois.

Cette pièce principale ouvre sur une salle de bains côté Nord-Est.

SALLE DE BAINS

Porte en bois brut.

Sol : carrelage.

Murs : carreaux de travertin et peinture.

Plafond : peinture de couleur blanche.

Un fenestron en bois, double vitrage, ouvre côté Est.

Elle est équipée d'un WC en céramique blanche, d'une baignoire en résine blanche avec robinet mitigeur et d'une vasque en céramique posée sur jambages.

Un escalier bâti permet d'accéder aux caves aménagées au sous-sol.
Les marches sont recouvertes de carreaux beiges avec nez-de-marches en bois.
La cage d'escalier est peinte.

SOUS-SOL

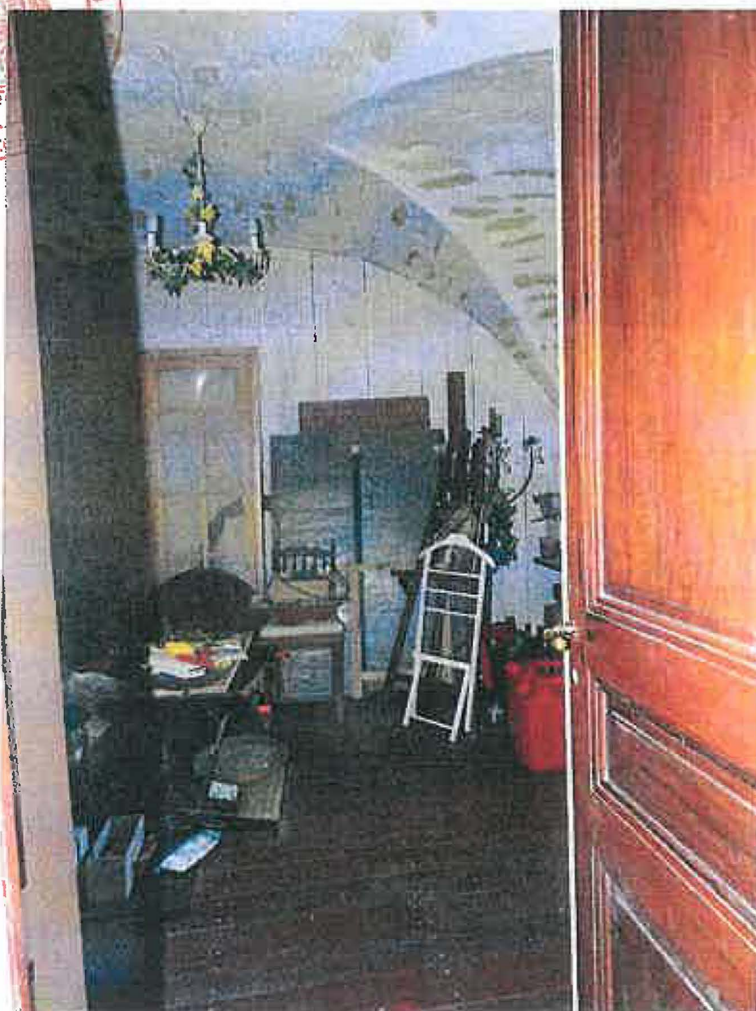
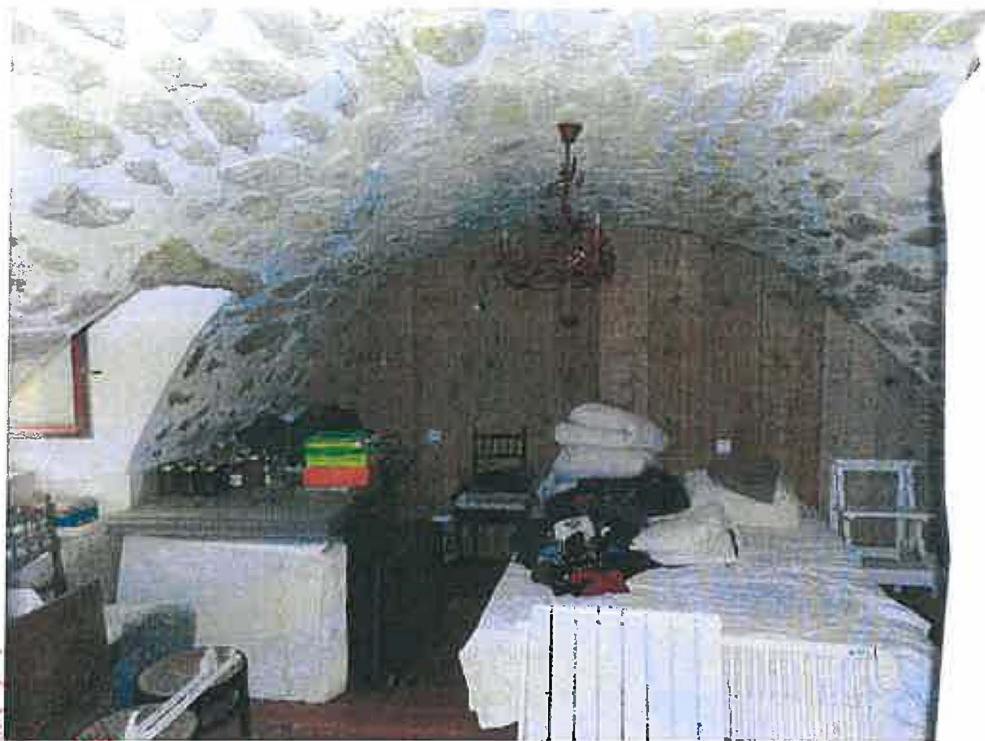
Deux pièces voûtées sont aménagées.

Sol : recouvert d'un plancher.

Murs et plafond voûtés : en pierres et enduits ou parement en bois.

Ces deux pièces sont éclairées par deux fenêtres à double vitrage ouvrant côté Est.

Nous prenons les clichés photographiques suivants :



Une petite SALLE D'EAU :

Sol : recouvert d'un plancher.

Murs et plafond voutés : en pierres et enduits.

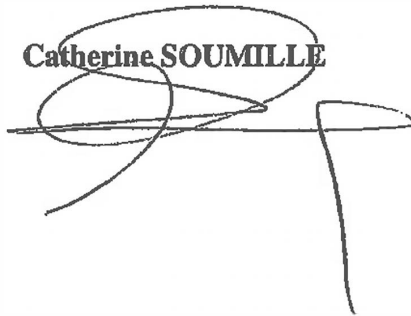
Elle est équipée d'un meuble-vasque en céramique avec robinet mitigeur et miroir, éclairée par une fenêtre ouvrant côté Est également.

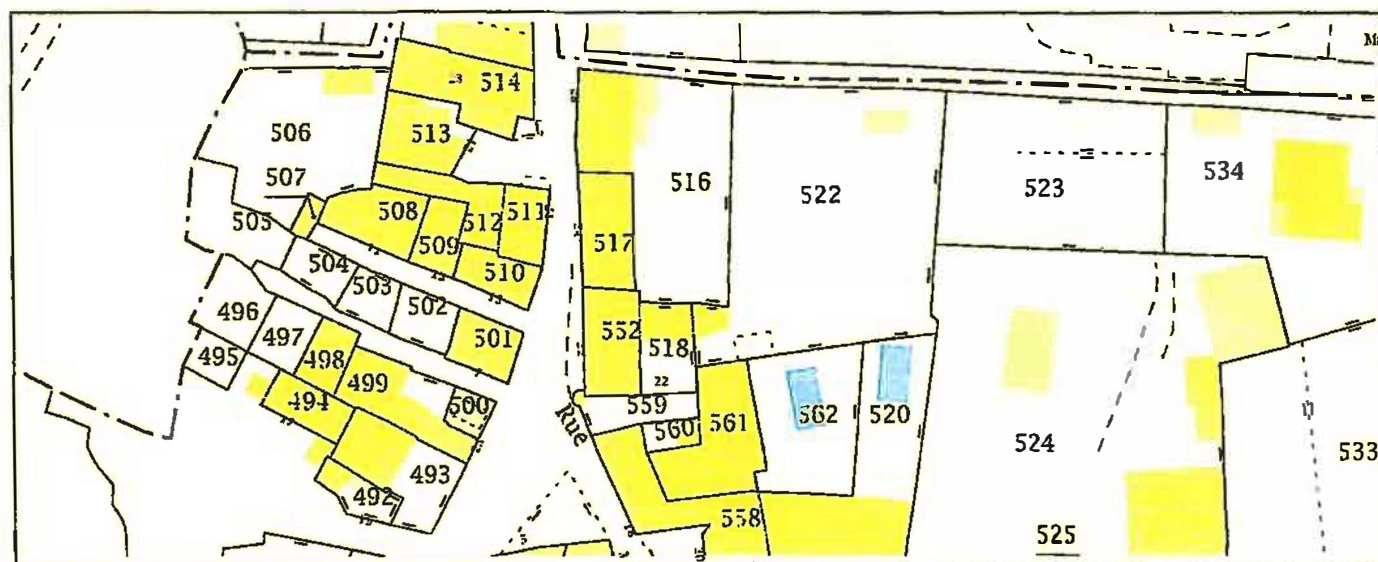
Un grand placard fermé par des rideaux est situé dans le couloir reliant les deux pièces voutées entre elles.

Notre mission terminée, nous avons fait refermer les lieux et nous nous sommes retirée pour dresser le présent procès-verbal descriptif auquel nous avons annexé le plan cadastral levé par nos soins et l'ordonnance sur requête nous désignant, le tout pour servir et valoir ce que de droit à notre requérante.

DONT ACTE.

Catherine SOUMILLE





Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

© 2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral



1813097
N°mul 181178
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
AVIGNON

10 OCT. 2018

AFFAIRES FAMILIALES

5 OCT. 2018

5 OCT. 2018

JUGE DE L'EXECUTION

REQUETE

A MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AVIGNON

MONSIEUR LE JUGE

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT -CIFD- venant aux droits de la **BANQUE PATRIMOINE & IMMOBILIER** suite à fusion -absorption avec date d'effet au 1^{er} mai 2017, SA immatriculée au RCS Paris N° 379.502.644 dont le siège social est 26/28 Rue de Madrid 75008 PARIS agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés es qualité au dit siège

Ayant pour Avocat **Guillaume FORTUNET** membre associé de la **SCP FORTUNET & ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'Avignon demeurant ladite Ville Hôtel Fortia de Montréal, 10 Rue du Roi René,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que selon acte en date du 24 septembre 2018, un commandement de payer valant saisie a été délivré à (*pièce N°1*) :

✓ **MADAME XXX**

Pour avoir saisie de :

✓ **COMMUNE DE CADENET (Vaucluse)**, 24 Rue Marceau, une parcelle sur laquelle est édifiée une maison d'habitation cadastrée :

➤ **Section AK N° 517 pour 00 ha 00 a 89 ca**



Que dans la cadre de la procédure de saisie Immobilière, un PV descriptif de l'immeuble doit être établi.

Que selon l'Art L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

L'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles, afin de décrire l'immeuble saisi. En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice procède comme il est dit aux articles L. 142-1 et L. 142-2. **Lorsque les lieux sont occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur, l'huissier de justice ne peut y pénétrer que sur autorisation préalable du juge de l'exécution, à défaut d'accord de l'occupant.**

Que l'immeuble saisi est occupé par des locataires dont l'Huissier de Justice n'a pu obtenir l'accord pour y pénétrer (**pièce N°2**) :

Je vous remercie de bien vouloir déposer une requête auprès du Juge de l'Exécution d'Avignon afin que je sois autorisée à procéder au descriptif, le bien étant occupé par des locataires.

Qu'en conséquence, dans l'intérêt de la procédure, il convient d'autoriser la SCP SOUMILLE GEORGES, Huissiers de Justice à Pertuis, à procéder à l'établissement du PV Descriptif, au besoin, assisté d'un serrurier et de la force publique.

A AVIGNON, LE 02 OCTOBRE 2018

GUILLAUME FORTUNET



PIECES PRODUITES :

- 1/ COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE
- 2/ COURRIEL SCP SOUMILLE GEORGES EN DATE DU 02/10/2018



ORDONNANCE

1813097
Minute 18/178

Nous, *M. S.*
Vice-Président

JUGE DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AVIGNON,

VU L'ART L 322-2 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION,
VU LES ART R 322-1 A 322-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION,
VU L'ART L 142-1 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION
VU L'ART L 153-1 ET 2 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION

AUTORISONS la SCP SOUMILLE - GEORGES, Huissiers de Justice à Pertuis, à pénétrer dans l'immeuble sis à CADENET (Vaucluse), 24 Rue Marceau, cadastré Section AK N° 517 pour 00 ha 00 a 89 ca, à l'effet d'en établir le PV descriptif,

DISONS que, si nécessaire, la SCP SOUMILLE-GORGES, Huissiers de Justice à Pertuis, pourra être assistée d'un serrurier et la force publique et en cas d'empêchement, de toutes autres personnes comme mentionné dans l'Art L 142-1 du Code des procédures civiles d'exécution,

DISONS qu'il nous en sera référé en de difficulté

DISONS notre Ordonnance exécutoire sur la minute

FAIT A NOTRE CABINET, LE 11/10/18

[Signature]
M. S. SOUMILLE
Vice-Président

